



# PROFIL *Express*

Le 12 décembre 2002

## **Les statuts et règlements et le projet de modifications à la convention collective adoptés à l'unanimité**

L'assemblée générale du 9 décembre s'est déroulée rondement malgré un ordre du jour chargé. Voici les principaux points discutés et les décisions qui y ont été prises.

Agréablement inauguré par un cocktail, l'événement a aussi été une occasion de fêter Noël ainsi que le premier anniversaire de notre nouvelle juridiction. Rappelons que, l'année dernière à pareille date, les professionnels de la nouvelle Ville de Montréal votaient massivement pour être représentés par le SPPMM.

### ***Modifications aux statuts et règlements***

Le projet de modifications des statuts et règlements a été adopté à l'unanimité. Ce travail a été réalisé par le comité formé à l'assemblée générale de juin dans le but d'adapter la structure du syndicat à sa nouvelle juridiction. Vous recevrez sous peu la copie finale du document. Les principaux changements touchent le comité exécutif et l'organisation des sections.

Au comité exécutif, les postes de vice-président-ville, vice-président-CUM et vice-président-administration et formation sont remplacés par trois postes de vice-président-sections. Leur rôle sera d'appuyer le travail des représentants de section qui seront sous leur gouverne et, plus généralement, de soutenir la vie syndicale dans les sections. Les dossiers statutaires, tels que caisse de retraite, assurances, formation et autres seront répartis entre les sept membres du comité exécutif. Les postes de président, secrétaire, trésorier, et vice-président Relations de travail restent sensiblement les

mêmes. Par ailleurs, le terme des postes du comité exécutif passe de deux à trois ans.

Le nombre de sections passe officiellement de 14 à 18. Cinq d'entre elles regroupent les professionnels dans les arrondissements, les 13 autres regroupent ceux dans les services centraux. Le terme des postes de représentant de section passe de un à deux ans. Les autres modifications sont surtout d'ordre technique afin de conformer la structure du syndicat à la nouvelle Ville.

### ***Projet de modifications à la convention collective harmonisée***

Le projet de modifications à la convention collective a également été adopté à l'unanimité. Ce projet avait été présenté et débattu dans toutes les sections au cours des dernières semaines, ce qui a permis de le bonifier. Il s'articule autour d'une dizaine d'enjeux, soit :

- favoriser une plus grande mobilité professionnelle;
- accélérer le processus et raffermir les règles d'attribution de la permanence;
- favoriser une meilleure utilisation des ressources professionnelles et valoriser la pratique - professionnelle ;
- encourager la réalisation d'un plan de main-d'œuvre (besoins) et d'un plan de carrière (ressources);
- minimiser le nombre de postes à statut précaire;
- ajuster la rémunération;
- ajuster notre programme d'avantages accessoires;
- réaménager certaines conditions de travail et faciliter l'application de la convention;
- améliorer l'information aux professionnels.

### ***Formation du comité de négociation.***

L'assemblée générale a procédé à la formation du comité de négociation en vue de la prochaine ronde de négociation qui doit débiter après les fêtes. Le comité est composé de 14 personnes dont Alain Ruel, à titre de directeur, et Michel Vézina, à titre de porte-parole, Les autres membres sont :

- Brault, Denis
- Briand Philippe
- Brien, Nicole
- Cardella, Julie-Anne
- Chauvette, Pierre

- Demers, Marc
- Ferron, Louis-Alain
- Jolin, Gisèle
- Langlais, Lise
- Lavigne, Laurent
- Prud'homme Lucille
- St-Pierre, Michel

### ***Formation du comité d'élections et processus électoral***

Un autre comité a été formé pour mettre en place le processus électoral des postes du comité exécutif qui seront en élection à l'assemblée générale de mars. Les membres de ce comité sont Nicole Brien, Guy Lacroix et Claude Paquette.

L'assemblée générale a adopté une règle particulière pour démarrer la séquence de trois ans du processus électoral des postes du comité exécutif déterminée par les nouveaux statuts et règlements.

En mars 2003, les postes de président et du premier vice-président-sections seront en élection pour un terme de trois ans tandis que les postes de secrétaire et du troisième vice-président-sections seront en élection pour un terme de deux ans. En mars 2004, les postes de trésorier, de vice-président aux relations de travail et du deuxième vice-président-sections seront en élection pour un terme de trois ans.

### ***Deux propositions adoptées à la majorité***

Deux propositions inscrites au point divers de l'ordre du jour de l'assemblée, ont fait l'objet d'un débat et ont été adoptées.

La première proposition donne un appui moral au Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal dans sa démarche visant à conserver le contrat de service entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

La deuxième proposition mandate le syndicat pour demander à l'Administration municipale de respecter le statut francophone de la Ville de Montréal tout en tenant compte du statut bilingue de certains arrondissements.

Cette proposition a été faite la veille de la déclaration de la ministre Diane

Lemieux qui s'inquiète de la diminution du caractère français de la métropole et de la tendance au bilinguisme à la Ville de Montréal. Le syndicat est tout à fait d'accord avec la ministre. La Ville exige de plus en plus le bilinguisme de ses employés dans des arrondissements qui ne sont pas bilingues ce qui est inacceptable.

*Le comité exécutif vous souhaite de joyeuses fêtes*